



L'abus de confiance peut il etre appliqué dans ce cas là ?

Par **MARINAH**, le **02/06/2010** à **20:50**

Bonjour, rnJ'ai confier un bijoux en or , qui compter énormément pour moi , a une amie cette amie devait le confier a son beau père qui est bijoutier afin qu'il me le répare. Tout les mois je l'appelais afin de savoir si elle l'avais fait réparer, 7 mois après je lui ai dit que même casser elle pouvait me le rendre mais aucune nouvelle. 9 mois après je l'ai menacer de porter plainte si elle ne me la rendait pas et là une réponse comme quoi elle me l'avais rendue ce qui est strictement faux, 2 jours plus tard elle laisse entendre qu'elle l'a perdue. Que puis-je faire ? Puis-je porter plainte ? L'article 314-1 du code pénal peut il être appliqué ?